

Le premier cas de virus de la tomate confirmé en France

L'heure est à l'inquiétude pour les producteurs français de tomates: le ministère de l'Agriculture a confirmé lundi soir la contamination de fruits en serre dans le Finistère par le virus ToBRFV, sans danger pour les humains mais extrêmement virulent et faisant peser un risque économique pour la filière.

"On a reçu les résultats de l'Anses (Agence de sécurité sanitaire) sur les échantillons prélevés dans les serres qui étaient en suspicion dans le Finistère et les résultats sont positifs, elles sont donc bien contaminées par le virus", a-t-on indiqué au ministère. "L'exploitation concernée a été confinée dans l'attente de la destruction des végétaux et de la désinfection du site dans les plus brefs délais".

Selon l'Agence de sécurité sanitaire (Anses), le virus de la tomate peut infecter jusqu'à 100 % des plantes sur un site de production, ce qui le rend redoutable pour les cultures à haute densité de plantation comme les cultures sous serre. En revanche, il n'a pas d'impact sur l'homme.

Les plants incriminés "proviennent du Royaume-Uni mais sont issus de semences produites aux Pays-Bas", selon le ministère. Trois autres exploitations "ont été identifiées comme ayant reçu le même type de plants" et font l'objet d'inspections et de prélèvements, dans le cadre de l'enquête de traçabilité.

L'exploitation contaminée, dans laquelle deux serres ont été touchées, "est assez isolée". "Tout a été mis en oeuvre pour circonscrire le site", a déclaré Laurent Bergé, président de l'AOP Tomates et concombres de France.

"Nous sommes en train de travailler sur toutes les mesures de biosécurité", a-t-il ajouté, évoquant la mise au point avec les services



de l'Etat d'un plan de surveillance, pour permettre "une veille permanente d'une éventuelle évolution du virus".

Des documents vont être communiqués à tous les producteurs français, avec les mesures de prophylaxie à mettre en oeuvre. Un plan de communication à destination des professionnels et du public doit informer de l'absence de risque pour la consommation.

1 500 producteurs potentiellement concernés en France

Début février, l'Anses avait mis en garde contre "le tomato brown rugose fruit virus" (ToBRFV), un nouveau virus "particulièrement dangereux pour les plantes qui y sont sensibles". Il peut se transmettre par les semences, les plants et les fruits infectés et survit longtemps à l'air libre.

Le fruit contaminé perd toutes ses qualités gustatives, en raison d'une rupture de sa maturation, venant altérer la qualité de sa chair et le rendant impropre à la commercialisation.

Sur un plant malade, on peut observer des mosaïques et marbrures sur les feuilles, des taches et nécroses sur les fleurs et une décoloration avec des taches jaunes ou brunes sur les fruits qui peuvent aussi être déformés.

Sa diffusion en France "aurait des conséquences économiques majeures pour la filière mais également les jardiniers amateurs", avait prévenu dimanche le ministère.

Selon Laurent Bergé, d'autres virus ont par le passé été contenus, grâce à des mesures de sécurité "assez élevées".

"Contrairement à d'autres pays comme les Pays-Bas, nos exploitations sont beaucoup plus dispersées sur le territoire donc le risque de contamination d'une exploitation à l'autre est plus limité", a-t-il ajouté.

Toutefois, "si on n'arrive pas à contenir la contamination, le risque, c'est que la filière tomates puisse décliner rapidement, il s'agit d'un



virus particulièrement virulent", a-t-il ajouté, évoquant des vecteurs tels que les emballages ou les palettes.

Aucun traitement n'existe à l'heure actuelle: "une fois que le virus est sur la culture, on n'a pas d'autre choix que de détruire cette culture", a rappelé Laurent Bergé, selon qui plus de 1 500 producteurs font pousser le premier fruit consommé par les Français avec un peu plus de 13,9 kg par ménage et par an.

En tout, 712 000 tonnes de tomates ont été produites en 2018 en France, selon le ministère.

Un virus qui fait le tour de la planète

Observé pour la première fois en Israël en 2014, ce virus a été trouvé en 2018 au Mexique, aux Etats-Unis, en Allemagne et en Italie, puis en 2019 aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Grèce.

En juillet dernier, la découverte de plants contaminés dans le Kent a conduit à vider intégralement une serre pendant près de trois mois, et aux Pays-Bas, des procédures d'inspection ont été instaurées.

En septembre dernier, Bruxelles a adopté une réglementation en urgence, pour tenter d'enrayer sa propagation. Depuis début novembre, les producteurs de l'Union Européenne ont l'obligation de déclarer toute suspicion de contamination auprès des autorités sanitaires de l'Etat concerné, qui devront alors définir les mesures à mettre en place..

Lien article : <https://fr.euronews.com/2020/02/18/le-premier-cas-de-virus-de-la-tomate-confirme-en-france>

